



# Envie d'améliorer la performance de votre entreprise en protégeant les salariés ?

Découvrez les offres de services et les accompagnements financiers de la CARSAT Aquitaine et de ses partenaires

Libourne – 09/10/2025

# SOMMAIRE

CONTEXTE ET  
OBJECTIFS DES  
RDV ENTREPRISES

OUTILS  
PREVENTION A  
DISPOSITION DES  
TPE -PME

INVESTIR EN  
PRÉVENTION :  
SUBVENTION  
RISQUES  
ERGONOMIQUES –  
EXEMPLE DE  
FINANCEMENTS

01

# CONTEXTE ET OBJECTIFS DES RDV ENTREPRISES

# LA MISSION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA CARSAT AQUITAINE

## NOTRE RÔLE

Aider les entreprises à préserver la santé et la sécurité de leurs salariés



## NOS MISSIONS



REPARATION



TARIFICATION



PREVENTION

## NOS OUTILS

- Conseils,
- Formations,
- Documentation technique
- Incitations financières

# FIPU - LE FONDS D'INVESTISSEMENT DANS LA PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE

Les troubles musculosquelettiques  
(TMS) représentent **87 %**  
des maladies professionnelles



## Objectif ?

Prévenir les « risques ergonomiques »  
en entreprise, et plus précisément :

Les postures  
pénibles



Les manutentions  
manuelles  
de charges



Les vibrations  
mécaniques



# FIPU : RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2025

Décisions CAT/MP pour l'année 2025 → répartition du budget de **200 millions d'€**  
**150 M€ au niveau régional à destination des entreprises**, ventilés par effectifs ( SIREN):

**Soit pour l'Aquitaine : 8,8 M€**

## AQUITAINE

Pour les entreprises de < 50 salariés	70 % soit 105 M€	<b>6,160 M€</b>
Pour les entreprises de 50 à 199 salariés	20 % soit 30 M€	<b>1,760 M€</b>
Pour les entreprises de > 199 salariés	10 % soit 15 M€	<b>880 K€</b>

- **50 millions € au niveau national**, répartis comme suit :

Pour France compétences	40 M€	
Pour les organismes de prévention des branches	10 M€	

02

# OUTILS PREVENTION A DISPOSITION DES TPE - PME

# UNE OFFRE OPÉRATIONNELLE ADAPTÉE AUX TPE

## ÉVALUER SES RISQUES

OiRA – outil en ligne d'évaluation des risques et définition d'un plan d'action



## ACCUEILLIR LES SALARIÉS

Cahier de l'accueillant  
Tutoprev accueil



## SE FORMER

Formation en ligne  
« Les bases de la prévention »



## CHOISIR ET METTRE EN PLACE LES BONNES MESURES

Fiches solutions

Fiches « Comment bien choisir son matériel »



## INVESTIR FINANCIÈREMENT EN PRÉVENTION

Aides financières



## AGIR SUITE À UN ACCIDENT

Outil INRS « Agir suite à un AT »



# AGIR EN PRÉVENTION – LES SOLUTIONS DE PREVENTION

## Classement par secteurs d'activité

+ Bâtiment et travaux publics
+ Beauté, soins esthétiques
+ Commerce de détail
+ Commerce de gros et logistique
+ Restauration, métiers de bouche
+ Industrie
+ Services
+ Transport, environnement

## Classement par thématiques

+ Horaires atypiques
+ Manutentions manuelles
+ Risques biologiques
+ Risques liés au bruit
+ Risques chimiques
+ Risques de chutes
+ Risques psychosociaux
+ Risques routiers
+ Risques liés au stockage d'énergie
+ Stockage

Solutions de prévention  
RISQUES LIÉS AUX MANUTENTIONS MANUELLES



## Limitier le recours aux manutentions manuelles et aux déplacements avec port de charges

Une bonne organisation du travail et des aides techniques adaptées permettent de prévenir les nombreux risques liés aux manutentions manuelles : blessures, lombalgies, troubles musculosquelettiques (douleurs au dos et aux membres supérieurs) et risques de chutes notamment.

### ⊕ Diminuez le poids des charges à manutentionner

- Mettez en place un rythme de livraison plus fréquent pour diminuer le volume des colis.
- Discutez avec les fournisseurs des conditionnements des livraisons pour réduire leur poids unitaire, leur taille, etc.
- Fractionnez les charges à porter quand cela est possible.
- Organisez le travail pour permettre aux salariés de porter les charges lourdes à deux.

### ⊕ Limitez les déplacements avec port de charges

- Identifiez les phases d'activité nécessitant des déplacements avec port de charges et organisez le travail de façon à limiter ces derniers.
- Installez des zones de stockage tampon pour les pièces, matières, etc.
- Facilitez l'accès aux zones de stockage pour les salariés et pour les aides à la manutention (allées dégagées, absence de marche ou d'escalier).
- Organisez le rangement des produits en fonction de leurs rotations et de leur poids (les plus lourds et les plus fréquemment manipulés à mi-hauteur).

# AGIR EN PRÉVENTION – BIEN CHOISIR SON MATERIEL

## COMMENT BIEN CHOISIR UN ROLL CONTENEUR QUI PRESERVE LA SANTE ET LA SECURITE DES UTILISATEURS ?

### Les points clés à prendre en compte dans la commande



### | LES POINTS CLÉS

#### ✦ Conception / Fonctionnalités

Le roll conteneur doit :

- Etre neuf et conçu conformément aux normes en vigueur, notamment la NF 12674 ;
- Etre choisi en fonction des dimensions et du poids des produits à transporter, ainsi que le l'agencement des espaces de travail :
  - L'équipement doit peser moins de 30kg ;
  - Sa largeur doit permettre de circuler dans les allées en conservant au minimum 20 cm (et dans l'idéal au moins 50 cm) de part et d'autre.
- Comporter une plaque indiquant la charge maximale ;

#### ✦ Aménagement du poste de travail

Les espaces de circulation (largeur des voies, état du sol, inclinaison, seuils...) doivent être compatibles avec l'utilisation de l'équipement.

Des espaces de stockage, d'entretien et de nettoyage des roll-conteneurs doivent être prévus.

Des amarrages et butées escamotables dans les véhicules doivent aussi être prévus.

#### ✦ Entretien / Nettoyage

- Vérifier régulièrement l'état du roll et le faire réparer en étant particulièrement attentif aux grillages déboîtés (risques de coupure, de chutes), et roulettes bloquées ;
- Isoler les rolls dégradés.

#### ✦ Information/Documentation

La documentation technique de l'équipement, spécifiant notamment la charge utile, et les consignes d'entretien doit être fournie par le fournisseur.

Les utilisateurs doivent être formés à l'utilisation en sécurité des appareils, notamment en ce qui concerne leur chargement, la stabilité de la charge et leur filmage ou arrimage éventuel.

# 03



## INVESTIR EN PRÉVENTION : SUBVENTION RISQUES ERGONOMIQUES – EXEMPLE DE FINANCEMENTS



**Une aide financière  
pour prévenir les risques  
ergonomiques**

Avril 2024

# SUBVENTION « RISQUES ERGONOMIQUES »



## QUATRE TYPES D' ACTIONS

# SUBVENTION « RISQUES ERGONOMIQUES »



# QUATRE TYPES D'ACTIIONS POUR PREVENIR TROIS RISQUES



- **Manutentions manuelles de charges**, c'est-à-dire toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs;
- **Postures pénibles** définies comme positions forcées;
- **Vibrations mécaniques** transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps.

# SUBVENTION POUR REMBOURSER LES FRAIS DE PERSONNELS DÉDIÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES

**Objectif :** permettre aux entreprises d'acquérir en interne les compétences nécessaires à l'animation et la mise en œuvre d'un projet de prévention des risques ergonomiques.

## **Modalités :**

- Participation forfaitaire au financement des frais de personnel d'un salarié dédié à la prévention des risques « ergonomiques », qu'il soit en CDD ou CDI.
- contrat de travail du salarié
- attestation type justifiant que le poste occupé par le salarié est directement lié à des actions de sensibilisation et de prévention des facteurs de risques ergonomiques

## **Prise en charge et plafond hors accord de branche :**

- Pour toutes les entreprises **dans une limite de 8 235 € (forfait)**
- 1 demande par entreprise et par période 2024-2027

*Remarque : éléments pouvant être demandés lors du traitement du dossier par la CARSAT*

*- fiche de poste détaillant la mission de prévention*

*- attestation de formation en lien avec les missions de prévention aux risques ergonomiques assurées par le salarié*

*- plan d'action portant sur la mise en œuvre des actions de prévention au sein de l'entreprise par le salarié*



# EXEMPLE DE DEMANDE DE SUBVENTION



## Attestation pour le financement d'un salaire de préventeur à compléter par l'entreprise / le travailleur indépendant

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Siret : .....

atteste que le salarié occupe un poste avec des missions dédiées à la prévention des risques ergonomiques et qu'il est présent dans l'entreprise l'année en cours.

Toute fausse déclaration est passible de sanctions et du non-paiement de l'aide ou de son remboursement.

En cas de rupture de la période d'essai, l'entreprise s'engage à rembourser la participation forfaitaire.

Fait à ..... le .....

Signature obligatoire et cachet  
de l'entreprise / travailleur  
indépendant



### Précisions sur les documents demandés

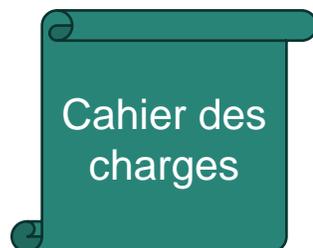
*L'entreprise devra fournir le contrat de travail du salarié et l'attestation assurant que cette personne effectue des missions dédiées à la prévention des risques ergonomiques et qu'elle est présente l'année de la demande (en annexe 2).*

# DIFFÉRENTS TYPES D' ACTIONS

Actions de prévention



# LES ACTIONS DE PREVENTION



## Prise en charge et plafond hors accord de branche:

Prise en charge à 70 %, dans un plafond de 25 000 € pour ces 3 types d'actions

# OFFRE « ACTIONS DE PREVENTION » : EXEMPLE LES ÉQUIPEMENTS

## – LISTE LIMITATIVE MAJ MAI 2025



d'équipements, de diagnostics  
et de formations



### ÉQUIPEMENTS DE TRANSFERT

Lève-personnes sur rails (configuration en H) en établissements sanitaires ou médico-sociaux avec moteurs et harnais  
• Potences de levage fixes (tonnage limité à 2 T) • Portiques et ponts roulants (tonnage limité à 2 T) • Palonniers, préhenseurs, tubes de levage (tonnage limité à 2 T) • Monte-charges (secteurs déménagement, restauration/métiers de bouche et construction).



### ÉQUIPEMENTS ROULANTS

Tracteurs pousseurs et timons électriques, roues motorisées, diables monte-escaliers électriques, brouettes électriques  
• Chariots de manutention automoteurs à conducteur accompagnant (tonnage limité à 2 T) • Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (tonnage limité à 2 T) • Rolls et bacs à niveau constant.



### PLANS DE TRAVAIL RÉGLABLES EN HAUTEUR

Tables élévatrices motorisées • Plateformes à maçonner • Recettes à matériaux.



### OUTILS PORTATIFS, SIÈGES ET ÉQUIPEMENTS LIMITANT L'EXPOSITION AUX VIBRATIONS

Meuleuses portatives • Ponceuses, polisseuses portatives • Machines de serrage portatives • Sièges à suspension • Matériels de compactage avec commande à distance • Matériels de démolition électrique avec commande à distance.



### AUTRES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

Filmeuses housseuses • Ponts de carrossier pour véhicules légers • Systèmes de bâchage/débâchage automatiques de bennes • Auto-laveuses compactes • Démonte-pneus, équilibreuses de roues et lève-roues • Lave-verres avec osmoseur • Bacs à shampoing et sièges de coupe à réglage électrique en coiffure • Vitrines métiers de bouche • Rails de manutention de carcasses de viande • Lève-lits électriques ou à énergie autonome.

**Prise en charge et plafond hors accord de branche :**

Prise en charge à 70 %, dans un plafond de 25 000 €

**LISTE FERMÉE  
MAIS EVOLUTIVE**



Achat en leasing ou crédit-bail non pris en compte

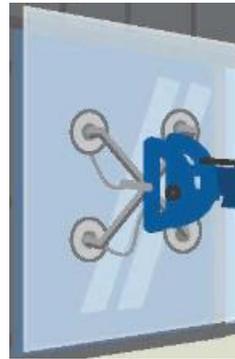
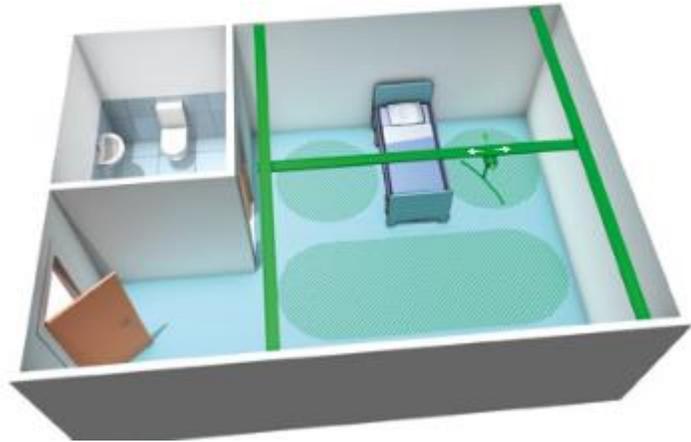
Les équipements doivent correspondre au cahier des charges techniques disponible sur [amell.fr/entreprise](http://amell.fr/entreprise). Ce document liste l'ensemble des équipements concernés.



**l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

# EXEMPLES DE MATÉRIELS FINANCÉS – SELON CAHIER DES CHARGES



# DIFFÉRENTS TYPES D' ACTIONS

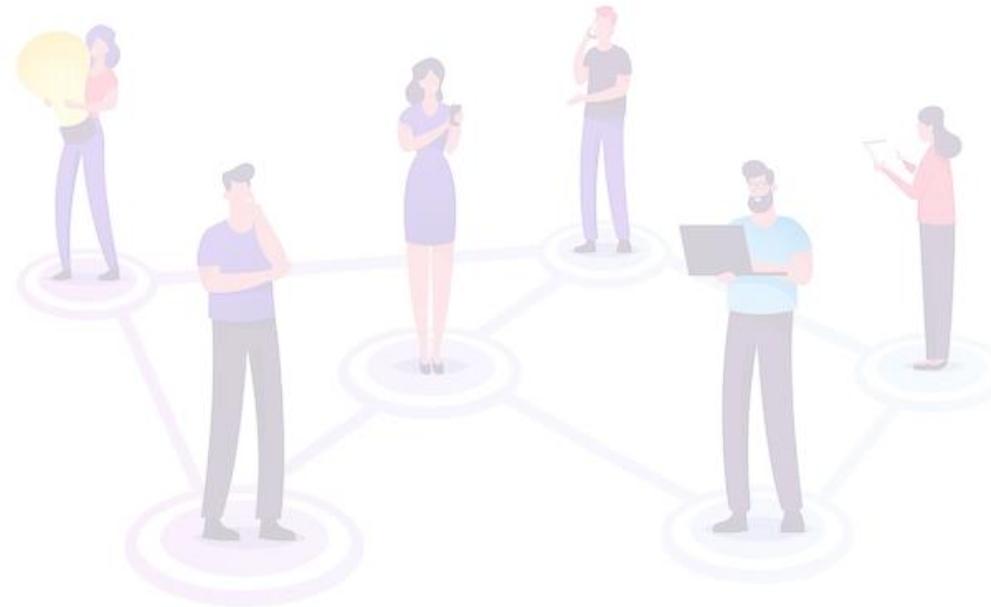
## Actions de prévention



# MAINTIEN EN EMPLOI ET PREVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE : COMMENT AGIR ET AVEC QUI?



# L'OFFRE DE SERVICE DU SIST DU LIBOURNAIS



Le Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais, c'est :

**3289**

Entreprises  
adhérentes

**40**

Collaborateurs

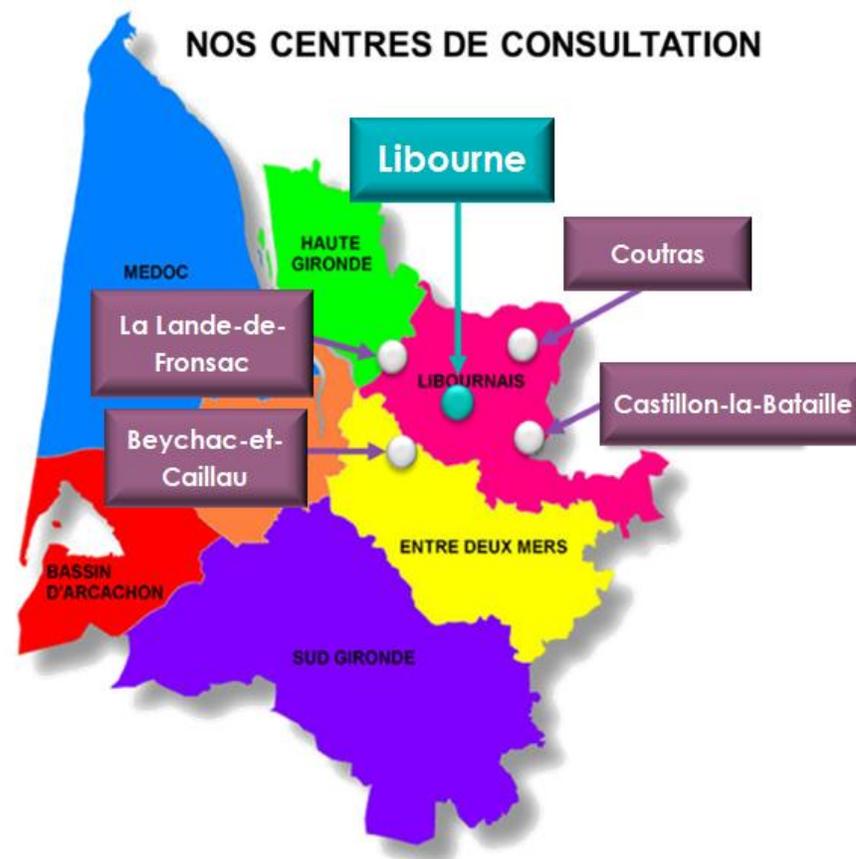
**33200**

Salariés  
suivis

**5**

Centres de  
consultation

## NOS CENTRES DE CONSULTATION



**sist**lib

Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais

# Offre socle des SPSTI

Accompagner chaque salarié, par un dispositif médical complet et adapté, tout au long de son parcours professionnel.

**Le suivi individuel de l'état de santé des salariés**



Accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.

**La prévention des risques professionnels**



Anticiper le risque de perte d'emploi et maintenir le salarié dans le monde du travail par la mise en place d'une cellule dédiée.

**La prévention de la désinsertion professionnelle**



# Offre socle des SPSTI

Accompagner le chef d'entreprise et ses équipes dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.

La prévention  
des risques  
professionnels



## Santé physique

- Aide à la mise en place du document unique, accompagnement spécifique OIRA pour les entreprises de moins de 20 salariés.
- Création ou mise à jour de la Fiche d'Entreprise.
- Accompagnement de démarche d'évaluation de risque spécifique (chimique, TMS...).
- Métrologie des ambiances physiques de travail (bruit, vibrations, polluants, éclairage).
- Appui technique (réglementation, équipement de travail, EPI...).

## Santé mentale

- Accompagnement à la réalisation du diagnostic sur les RPS.
- Cellules de soutien psychologique.
- Accompagnement à la mise en place d'une démarche qualité de vie au travail.

## Ergonomie

- Analyse et diagnostic de situations de travail.
- Aménagement et conception de postes de travail.
- Accompagnement à la démarche TMS Pro (diagnostic ergonomie) pour l'obtention des aides financières TMS Pro Action de la CARSAT.

## Sensibilisations

Notre service propose des modules de sensibilisations aux risques professionnels.

# Offre socle des SPSTI

## Le suivi périodique

Accompagner chaque salarié, par un dispositif médical complet et adapté, tout au long de son parcours professionnel.

Le suivi individuel de l'état de santé des salariés



 <b>SIS</b> Suivi individuel simple	 <b>SIR</b> Suivi Individuel Renforcé	 <b>SIA</b> Suivi Individuel Adapté
Salariés non soumis à des risques particuliers	Salariés exposés à des risques particuliers définis par l'article R.4624-23	Pour les travailleurs handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité, les travailleurs de nuit, les travailleurs de moins de 18 ans, les travailleurs exposés à des agents biologiques du groupe 2 ou à des champs électromagnétiques supérieurs aux valeurs limites d'exposition
Il s'agit de visites d'information et de prévention réalisées par un professionnel de santé	Il s'agit d'un examen médical d'aptitude réalisé par le médecin du travail incluant une visite intermédiaire pouvant être réalisée par un professionnel de santé	Il s'agit d'une visite d'information et de prévention réalisée par un professionnel de santé

*Les professionnels de santé sont : le médecin du travail; le collaborateur médecin; l'interne en médecine du travail; l'infirmier*

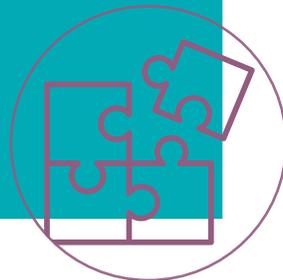
## Les visites médicales non périodiques

- Les visites de reprise
- Les visites de pré-reprise
- Les visites à la demande
- La visite de mi carrière
- La visite de fin d'exposition
- La visite de fin de carrière

# Offre socle des SPSTI

Anticiper le risque de perte d'emploi et maintenir le salarié dans le monde du travail par la mise en place d'une cellule dédiée.

**La prévention de la désinsertion professionnelle**



En 2024, le SIST a officiellement créé sa cellule PDP.

Cette cellule peut être sollicitée à l'initiative de l'employeur ou du salarié via le médecin du travail et son objectif est d'intervenir le plus en amont pour mettre en place un plan d'action pour maintenir en emploi le salarié sur le long terme.

Le SIST conseille les employeurs pour favoriser le maintien en emploi de leurs salariés et accompagne les salariés en difficulté pour les aider à rester dans une dynamique d'emploi malgré la maladie et/ou le handicap.

La recherche de solution permet de mettre en corrélation l'ensemble des parties prenantes : le salarié, l'employeur, nos équipes et nos partenaires spécialisés dans le maintien en emploi.

Nous assurons le suivi du projet jusqu'à son aboutissement et conseillons le salarié comme l'employeur sur les étapes du parcours et les actions à mettre en œuvre.

# L'accompagnement PDP

## Missions

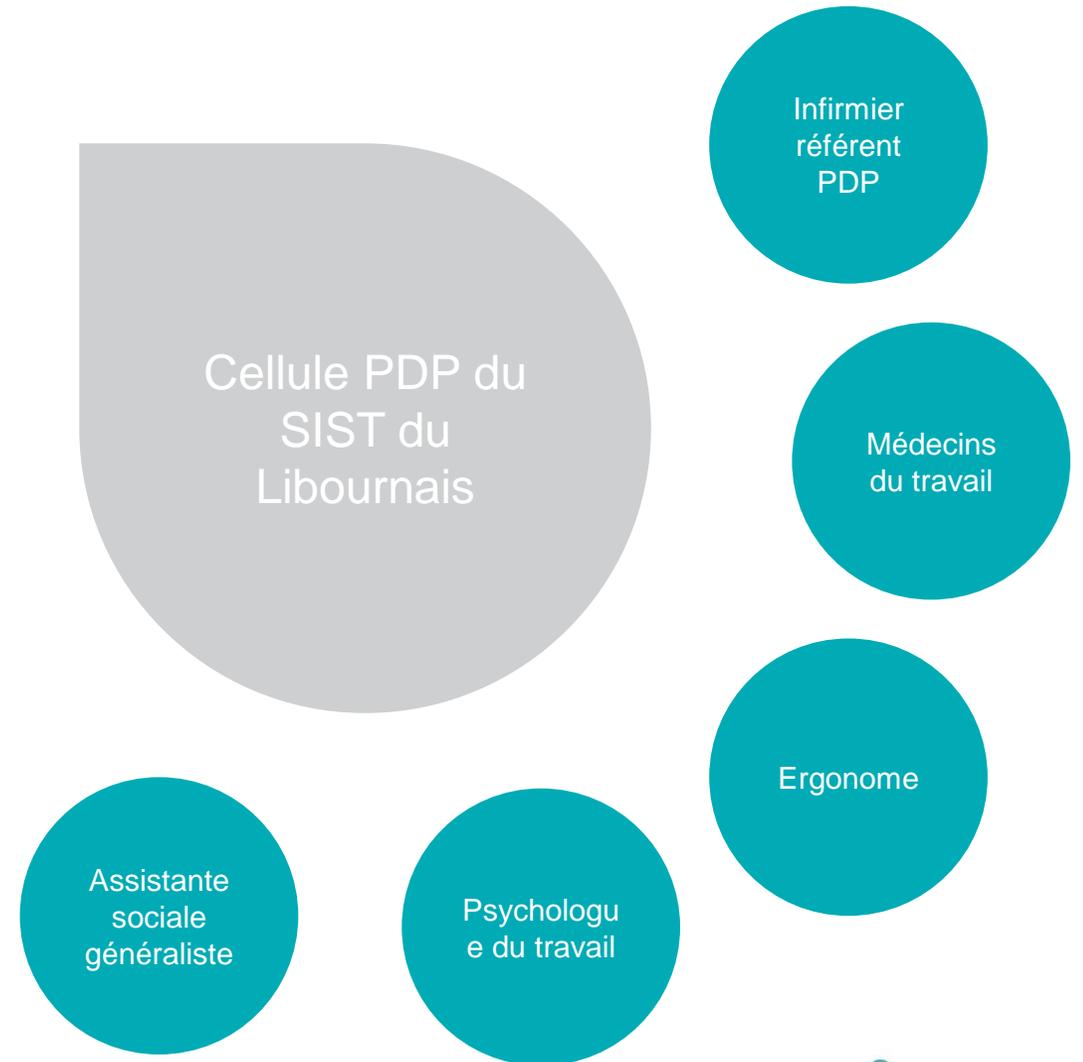
La cellule accompagne individuellement et collectivement les salariés susceptibles de sortir de l'emploi et des entreprises.

## La cellule PDP du SIST du Libournais

- 1 référent PDP – Infirmier en santé au travail
- 2 médecins coordinateurs
- 1 assistante sociale du SSIE33

## 2 types de parcours

- Parcours entreprise
- Parcours emploi



# L'accompagnement PDP

## Objectif de la cellule

Maintenir en emploi ou dans l'emploi dans l'entreprise les salariés

## A qui est-il destiné ?

Tout salarié à risque de désinsertion professionnelle  
En activité ou en arrêt, mais sous contrat de travail  
A plus de 3 ans de l'âge légal de la retraite  
Uniquement les salariés de nos entreprises adhérentes

## But

Elaborer un projet professionnel compatible avec l'état de santé du salarié  
Faciliter la reprise de travail selon la situation du salarié.



sist<sup>+</sup>lib

Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais

# L'accompagnement PDP

## Comment ?

### Orientation à la cellule PDP par le médecin du travail de l'entreprise :

- Suite à une visite d'embauche ou périodique,
- Suite à une visite à la demande du salarié ou de l'employeur,
- Suite à une visite de pré-reprise ( sur conseils du médecin traitant, du médecin conseil, du service social de la CARSAT ... )
- Suite à une visite de reprise.

### Par l'envoi d'une demande de prise en charge PDP (Médecin -> référent PDP)

### Prise de contact téléphonique par le référent PDP :

- repositionnement du contexte PDP,
- recueil de l'accord,
- engagement oral du salarié à la démarche,
- prise de RDV (dans les locaux du SIST).



# L'accompagnement PDP



## Et ça se passe comment ?

### Entretien d'évaluation de la situation du salarié :

- Situation personnelle
- Situation professionnelle
- Situation de santé ( pré information par le médecin du travail lors du signalement) et les répercussions
- Situation sociale
- Motivations du salarié



## Supports documentaires

### À l'issue de l'entretien, remise de différents documents au salarié :

- Livret d'accompagnement individuel : à présenter à chaque partenaire :
  - Présentation de la cellule
  - Présentation de l'équipe
  - Contrat d'engagement et consentement éclairé à signer
  - Données personnelles et professionnelle
  - Feuille de route pour le suivi
  - Contacts
  - Courrier explicatif à destination du médecin traitant

# L'accompagnement PDP

## Évaluation et choix du parcours

Staff périodique entre les différents acteurs de la cellule en charge du salarié :

- référent PDP
- médecin coordinateur
- IPRP (ergonome et/ou psychologue du travail)

## Parcours entreprise :

Recherche de solutions de maintien du salarié **DANS** sa propre entreprise

## Parcours emploi :

Accompagnement dans un maintien **EN** emploi



# Outils mobilisables

## La visite de pré-reprise : anticiper le retour au travail

Pilier essentiel du dispositif PDP, la visite de pré-reprise permet d'anticiper et de préparer la reprise du travail pendant l'arrêt maladie. Organisée par le médecin du travail, elle aboutit à des recommandations concrètes : aménagement du poste, adaptation des horaires. Cette visite peut être demandée à tout moment par le salarié, son médecin traitant ou le médecin conseil de l'Assurance Maladie.



## Le rendez-vous de liaison : maintenir le contact pendant l'arrêt

Innovation récente, le rendez-vous de liaison permet de conserver un lien entre l'employeur et le salarié durant l'arrêt de travail. Ce moment d'échange est l'occasion d'informer le salarié sur les mesures disponibles pour faciliter son retour : visite de pré-reprise, aménagements possibles du poste, ou formations envisageables. Bien que facultatif, ce rendez-vous constitue une opportunité précieuse pour préparer sereinement la reprise.

Peut être demandé par le salarié ou l'employeur, ce rendez-vous n'est pas obligatoire et des partenaires externes peuvent être conviés.

# EXEMPLES DE DEMANDES D'AMÉNAGEMENT DE POSTE

# LES AMÉNAGEMENTS DE POSTE DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



**Objectif :** participer au financement de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail d'un salarié s'inscrivant dans une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle.

- **Modalités :**
- 1 demande pour 1 salarié pour l'ensemble des dépenses (travaux, équipements, prestations associées).
- [Une copie de l'annexe 4 de l'arrêté du 16 octobre 2017](#) fixant le modèle d'avis d'aptitude, d'inaptitude, d'attestation de suivi individuel de l'état de santé et de proposition de mesures d'aménagement de poste dûment complétée par le médecin du travail.
- 1 attestation de l'employeur justifiant que le salarié occupe un poste l'exposant aux facteurs de risques ergonomiques- [annexe2](#)

**Prise en charge et plafond hors accord de branche :**

Prise en charge à 70 %, dans un plafond de 25 000 € par opération pour un salarié

# EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS DE POSTE DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

## Extrait de l'annexe 4 rempli par le médecin du travail

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL	Proposition de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail <i>(art L. 4624-3 du code du travail)</i>	ENTREPRISE
-----------------------------	--	------------

POSTE DE TRAVAIL
MANOEUVRE SPECIALISE
OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)

### Observations éventuelles :

Après essai encadré concluant avec la salariée, fournir sans délai, un exosquelette en guise d'orthèse d'assistance manuelle professionnelle.

### Liste des éventuelles restrictions (En liste) :

Liste des éventuelles restrictions (En tableau avec dates et commentaire) :

DATE: 12/06/2024  
NOM ET SIGNATURE DU MEDECIN DU TRAVAIL OU DU COLLABORATEUR MEDECIN

Document délivré :  
 Avec l'attestation de suivi en date du : 12/06/2024

Attestation établie le  
12/06/2024

HBR INNOVATION  
40 Route Loustau Vieil  
33160 ST AUBIN DE MEDOC  
@ : contact@hbrinnovation.fr

Payée

Facture N° 2477  
Intégration Gant Ironhand Facture issue du devis n°611  
Date d'émission : 08/07/2024

Règlement : 15 jours

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	TVA	Montant HT
Iron Hand kit contenant: -1 POWERPACK -1 gant RS -1 banane -2 brassards -1 chargeur de batterie + 2 batteries -1 sac de lavage -1 malette de rangement	1,00	unité	7 150,00	20%	7 150,00
Prestation d'accompagnement incluant les frais de livraison, de déplacement, la formation à l'utilisation et suivi	1,00	forfait	550,00	20%	550,00
		Total HT			7 700,00 €
		TVA 20 %			1 540,00 €
		Total TTC			9 240,00 €

Coordonnées bancaires HBR Innovation



Facture acquittée le  
27/07/24

Demande Reçue CARSAT le  
01/08/24 – payée le 22/10/24

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL	<b>Proposition de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail</b> <i>(art L. 4624-3 du code du travail)</i>	ENTREPRISE
		

<b>SALARIE(E)</b>	
Nom : MARTINEZ	Prénom : SANDRINE
Date de naissance : 20/09/2000	

<b>POSTE DE TRAVAIL</b>
MECANICIEN
<b>OU EMPLOI(S)</b> (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)

Observations éventuelles :  
en prévention des risques TMS, Mr nécessite un retourneur de véhicule ainsi qu'un déjanteur de pneumatiques

Liste des éventuelles restrictions (En liste) :

Liste des éventuelles restrictions (En tableau avec dates et commentaire) :

DATE: 23/07/2024  
NOM ET SIGNATURE DU MEDECIN DU TRAVAIL OU  
DU COLLABORATEUR MEDECIN

Document délivré :  
 Avec l'attestation de suivi en date du :  
 Avec l'avis d'aptitude en date du :

Echange avec l'employeur en date du :

<b>Expéditeur</b>
<b>TIM-TECH</b>
ZAC DE LA GRANGE OUEST 41200 ROMORANTIN - France 0660032614 contact@tim-tech.fr
N° Siret : 50744704300013 N° TVA : FR55507447043

<b>Destinataire</b>

Facture N° : FA01847

Date de la vente : 15/10/2024  
Date de livraison : 15/10/2024

**DEJANTEUR ET RETOURNEUR**

**BON DE LIVRAISON 01847\_1 du 15/10/2024**

Déplacement et installation : 22/10/2024

Code	Produit / Service	Quantité	Prix unit. HT	Prix unit. TTC	Total HT	Total TTC
	<b>DEJANTEUR</b>					
NR00348	DEJANTEUSE SR 8M Séparateur pneus/jantes manuel 12 à 21 " 90 cycles / H	1	14 665,00	17 598,00	14 665,00	17 598,00
	<b>RETOURNEUR</b>					
NR00279	RETOURNEUR DE VÉHICULES PRT Elevateurretourneur de véhicules avec plateforme Grille retention	1	23 030,00	27 636,00	23 030,00	27 636,00
NR1030	TRANSPORT EN SUS	1	1 322,00	1 586,40	1 322,00	1 586,40
	REMISE COMMERCIAL	1	-2 000,00	-2 400,00	-2 000,00	-2 400,00



Scannez à votre espace client

**FACTURE  
ACQUITTÉE**

Total HT : 37 017,00 EUR  
Total TTC : 44 420,40 EUR

MODE DE REGLEMENT PAR VIREMENT RECU LE 22.10.2024

<b>Factures d'acompte :</b>	Total HT	Total TTC
Acompte 1 sur commande N° 001022 - Facture N° FA01799 (du 10/08/2024)	-10 708,50	-12 850,20

Solde HT : 26 308,50 EUR  
TVA 20,00% : 5 261,70 EUR  
**Solde TTC : 31 570,20 EUR**

# L'OFFRE DE SERVICE PDP DU SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

# L'OFFRE DE SERVICE PDP (PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE) DU SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

## Définition

Une offre de service de l'Assurance Maladie qui permet de **détecter et d'accompagner les assurés**, en arrêt de travail, titulaires d'un contrat de travail ou en activité, présentant un risque d'inaptitude au poste de travail **ou une difficulté de reprise de l'activité**

## Objectif

**Favoriser un retour à l'emploi** dans les meilleures conditions possibles soit dans son entreprise à son poste ou à un autre poste, soit par une réorientation professionnelle vers un autre secteur d'activité

## Pour qui ?

**Tout assuré en arrêt de travail indemnisé**, titulaire d'un contrat de travail ou en activité, assuré du Régime Général, y compris TI, **présentant un risque d'inaptitude à l'issue de l'arrêt**

# LES ASSURÉS ACCOMPAGNÉS AU TITRE DE LA PDP

## Pyramide des risques et fragilités



# L'OFFRE DE SERVICE PDP (PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE) DU SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

## L'accompagnement psychosocial des assurés

Il s'agit d'aider l'assuré à :

**Se projeter** dans son **avenir professionnel** au regard de son **état de santé**.

**Bien comprendre les enjeux** de sa situation.

**S'orienter** parmi les différents **interlocuteurs**.

**Anticiper** les **actions** à mener.

**Se préparer** à mettre en œuvre son **retour vers l'emploi**.

# MODALITÉS D'INTERVENTION

**Un accompagnement adapté** aux besoins de chaque assuré :

Des **accompagnements sociaux individualisés** pour préparer le retour dans l'Emploi.

Des **actions collectives** pour soutenir / impulser la remobilisation.

Une **sollicitation des partenaires** (Services sociaux d'entreprises ou inter-entreprises, Cap Emploi, CEP...).

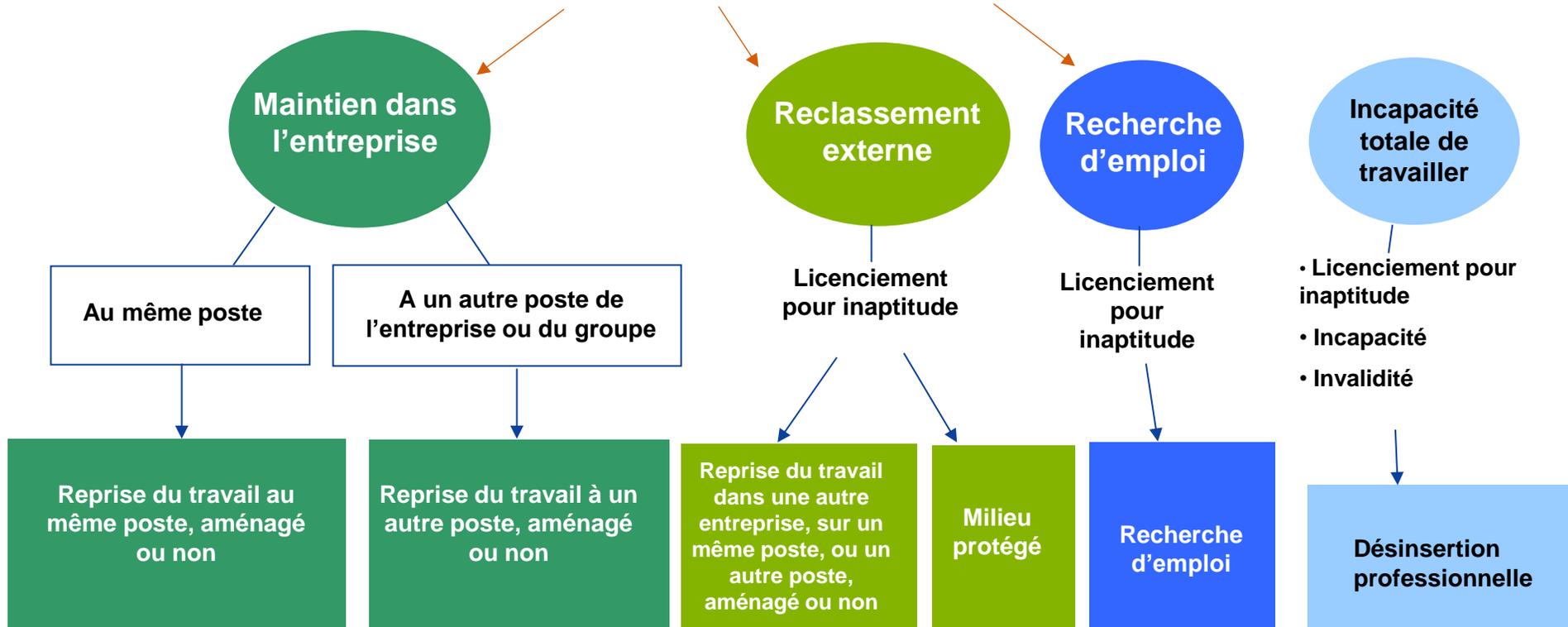
Une **mobilisation des outils du droit commun et des outils de l'assurance maladie.**

# LE PARTENARIAT



# LES DIFFÉRENTES ISSUES DANS LE CADRE D'UN MAINTIEN EN EMPLOI

## Salarié en risque d'inaptitude



# MONTANT DES AIDES SELON L'EFFECTIF – RÈGLES DE CUMUL

# CALCUL DE LA SUBVENTION

Type de dépenses	Taux de prise en charge et plafonds par type de dépense sur la période 2024-2027		Plafonds sur la période 2024-2027	
			Entreprises entre 1 et 199 salariés et travailleurs indépendants	Entreprises de plus de 200 salariés
Actions de prévention	70%	25 000€	75 000€	25 000€
Actions de sensibilisation	70%	25 000€		
Aménagement de postes	70%	25 000€		
Salaire de préventeur	Forfait de 8 235€			

Le montant minimum de subvention est de 1 000 €. Les investissements ne peuvent pas être subventionnés si la demande ne respecte pas ce plancher.

Pour rappel, pour être éligibles, les demandes adressées aux caisses régionales devront concerner :

- des équipements **livrés**
- des prestations (formations, diagnostics, aménagements de postes) **réalisées**
- des salaires de personnels **présents** dans l'entreprise

**l'année en cours**

# POUR LES ENTREPRISES : MODALITÉS DE FINANCEMENT SI VALORISATION DES ACCORDS DE BRANCHE

	Taux de prise en charge de la facture acquittée		Limitation de la prise en charge par usage d'ici 2027		Limitation des prises en charge cumulés pour tous les usages d'ici 2027	
	Hors accord de branche	En cas d'accord de branche	Hors accord de branche	En cas d'accord de branche	Hors accord de branche	En cas d'accord de branche
Entreprises de <200 salariés, et travailleurs indépendants	70%	85%	25 000 €	50 000€	75 000€	125 000€
Entreprises >200 salariés	70%	85%	25 000€	25 000€	25 000€	25 000€

La prise en charge de **frais de salaires de préventeurs**, embauchés (CDD, CDI) au sein des entreprises fait l'objet d'une prise en charge forfaitaire. Une demande par entreprise par période COG.

	Taux de prise en charge de la facture acquittée	
	Hors accord de branche	En cas d'accord de branche
Salaire de préventeurs	8 235€	10 000€



# SYNTHÈSE MA DEMANDE D'AIDE EN 5 ÉTAPES

## RAPPEL : LES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES, POUR QUI ?

### **Toutes les entreprises relevant du régime général :**

- adhérant ou disposant d'un service de prévention et de santé au travail (SPST)
- ayant réalisé et mis à jour leur DUERP
- ayant informé leurs IRP lorsqu'elles en ont
- ne faisant pas l'objet d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire
- n'ayant pas de contrat de prévention en cours ou échu depuis moins de deux ans
- à jour de leurs cotisations sociales

Les entreprises peuvent faire des demandes pour chaque établissement, dans la limite des effectifs du Siren (sauf pour les salaires de préventeur). Les associations sont concernées.

### **Pour les travailleurs indépendants :**

- adhérant à l'assurance volontaire AT/MP
- à jour de leurs cotisations sociales
- n'employant pas de salariés à la date de la demande.

Pour faire votre demande de subvention : [subventions-independants@carsat-aquitaine.fr](mailto:subventions-independants@carsat-aquitaine.fr)

# COMPTE ENTREPRISE - DEMANDER UNE SUBVENTION



CARSAT Aquitaine  
1,24 k abonnés

Demander votre subvention en ligne ?

Copier le li...

Retrouvez l'ensemble des aides et  
l'outil de demande des subventions sur



[www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)

Regarder sur  YouTube

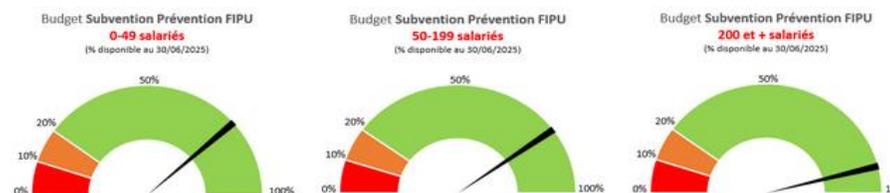
# POINTS DE VIGILANCE



Pas de réservation : « premier arrivé, premier servi »

**Sur la base de factures acquittées ou contrats de travail**

Sous conditions de réserves budgétaires



<https://www.carsat-aquitaine.fr/home/entreprise/risques-professionnels/financer-actions-prevention/le-fipu.html>

Les demandes adressées aux caisses régionales devront concerner :

- ⇒ des équipements **livrés**
- ⇒ des prestations (formations, diagnostics, aménagements de postes) **réalisées**
- ⇒ des salaires de personnels **présents** dans l'entreprise

**Les factures de l'année N sont subventionnées l'année N**

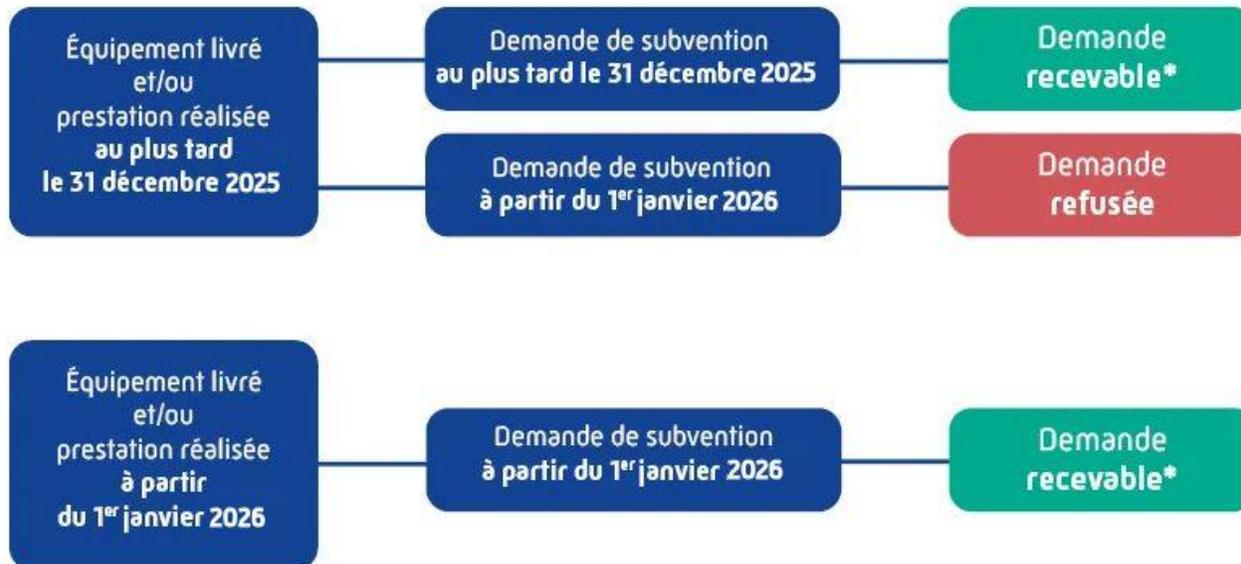
**L'année en cours**

# VIGILANCE EN FIN D'ANNEE !

LES FACTURES DE L'ANNÉE **N** SONT SUBVENTIONNÉES L'ANNÉE **N**

Le pense-bête

## Demande de subvention « Prévention des risques ergonomiques »



Si matériel/ prestation réalisée mais non encore facturée ou payée :  
envoyer avant le 31/12 le  
formulaire « attestation de service fait » en attendant de recevoir la  
facture que vous nous transmettez  
dans un second temps.

## POINTS DE VIGILANCE

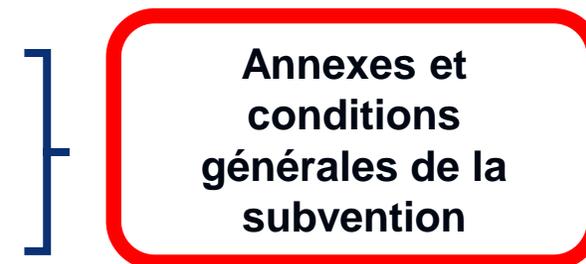


Pour les équipements de la liste fermée (actions de prévention) :

Bien respecter les [cahiers des charges](#) ⇒ [Attestation du fournisseur](#)

La liste des pièces à fournir

Les modèles d'**attestations** à fournir sont disponibles



sur [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)

Envie d'en savoir plus sur les points de vigilance ? Regardez les infos et le replay de notre page dédiée : "[Comment réussir sa demande de subvention ?](#)"

## LES OUTILS POUR AIDER L'ENTREPRISE À FAIRE SA DEMANDE



**Retrouvez tous les outils sur la page FIPU du site de la Carsat Aquitaine!**



<https://www.carsat-aquitaine.fr/home/entreprise/risques-professionnels/financer-actions-prevention/le-fipu.html>

# QUATRE TYPES D' ACTIONS POUR PREVENIR TROIS RISQUES

## SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES

Pour prévenir les risques ergonomiques de mes salariés, j'ai besoin de...



= Actions de prévention

# MA DEMANDE DE SUBVENTION « RISQUES ERGONOMIQUES » EN 5 ÉTAPES

**1** Je vérifie sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) que le matériel ou la prestation que je souhaite est éligible

**2** Je vérifie que je suis éligible ou que ma structure est éligible

**3** Je procède à mon investissement ou à ma prestation

**4** Je vérifie sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) que j'ai bien tous les justificatifs nécessaires

**5** Je fais ma demande en ligne sur [net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr)



Un doute ?  
Je vérifie en ligne :

**Testez votre éligibilité**

# COMPTE ENTREPRISE - DEMANDER UNE SUBVENTION



Menu  ameli.fr Rechercher Net-entreprises

Entreprise > Santé au travail > Solutions de prévention > Aides financières

< Retour

## Aides financières

- Entreprises de 1 à 50 salariés
- Entreprises de 50 à 200 salariés
- Entreprises de plus de 200 salariés
- Travailleurs indépendants

3679 Service gratuit + prix appel

[hotline.employeurs.cnam@assurance-maladie.fr](mailto:hotline.employeurs.cnam@assurance-maladie.fr)

<https://www.ameli.fr/gironde/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales/subvention-prevention-risques-ergonomiques>

# COMPTE ENTREPRISE - DEMANDER UNE SUBVENTION



Service Prévention  
[prevdir@carsat-aquitaine.fr](mailto:prevdir@carsat-aquitaine.fr)

Service Tarification  
[tarification.at@carsat-aquitaine.fr](mailto:tarification.at@carsat-aquitaine.fr)

The screenshot shows the website interface for 'Financer des actions de prévention'. At the top, there are navigation tabs: Actif, Retraité, Entreprise, Partenaire, and Nous connaître. The main heading is 'Financer des actions de prévention'. Below it, a text block states: 'Afin de vous aider à maîtriser vos risques professionnels et améliorer la santé et la sécurité dans votre entreprise, la CARSAT Aquitaine peut mettre à votre disposition des aides financières (dans les limites budgétaires)'. There are three main content blocks, each with an image and text: 1. 'La subvention prévention des Risques Ergonomiques (FIPU)' with an image of a worker in a hard hat. 2. 'Les subventions pour les entreprises de 1 à 49 salariés' with an image of a man on a phone. 3. 'Les subventions pour les entreprises de 50 à 199 salariés' with an image of a hard hat. On the right side, there is a sidebar menu with items like 'Dans votre secteur d'activité', 'Par type de risque', 'Mettre en place une démarche de prévention', 'Identifier les bonnes pratiques de prévention en Aquitaine : l'Effet Prévention', 'Se former à la prévention des risques professionnels', 'Se faire accompagner par nos intervenants référencés', 'Financer des actions de prévention', 'Compte professionnel de prévention (C2P)', and 'Recevoir une assistance technique'. At the bottom right, there is a 'Sites à consulter' section with 'INRS' listed.

[Informations sur la subvention : budgets restants, modèle facture type, liens...](#)

<https://www.carsat-aquitaine.fr/home/entreprise/les-services-en-ligne.html>



# NOTRE OFFRE DU SERVICE RETRAITE POUR LES ENTREPRISES



# ORGANISER UNE REUNION D'INFORMATION RETRAITE DANS VOTRE ENTREPRISE ET POUR VOS SALARIES

- Pour les **50 ans et plus**
- Avec un minimum de **15 collaborateurs**
- Dans votre entreprise ou en visio-conférence
- Avec possibilité de réaliser des **entretiens** à l'issue de la réunion

# UNE REUNION INFORMATION RETRAITE

## Dans votre entreprise et pour vos salariés



L'âge de départ  
Le montant  
Les étapes à suivre

### Pourquoi ?

Aider vos salariés  
à préparer sereinement  
leur départ en retraite.

### Pour qui ?

Vos salariés  
de plus de 50 ans.

### Comment ?

Une réunion GRATUITE  
d'information  
et d'échange avec un  
conseiller expert retraite.

### Où ?

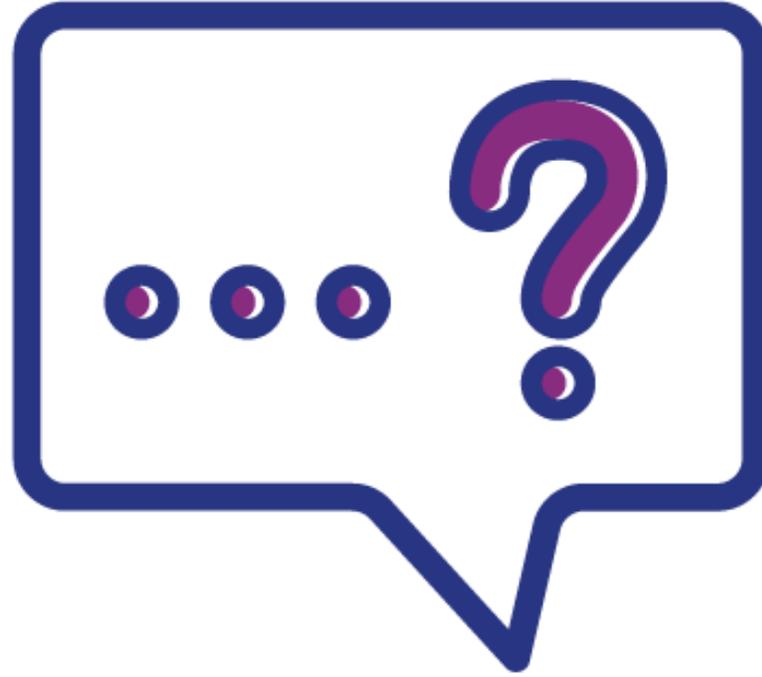
Dans vos locaux  
ou en visioconférence.



### Pour en savoir plus :

Rendez-vous sur le site  
[www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)  
Rubrique entreprise/  
accompagner vos salariés/  
vous informer et informer  
vos salariés sur la retraite

Pour toute demande de contact,  
merci de compléter le formulaire  
en ligne.



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION



## Suivez notre actualité !

<https://www.carsat-aquitaine.fr/home/entreprise.html>



[Newsletters de la Carsat Aquitaine](#)



["3 minutes" la newsletter destinée aux entreprises](#)



**UN NUMÉRO UNIQUE : 3679**

Nous Contacter :

Le service prévention : [prevdir@carsat-aquitaine.fr](mailto:prevdir@carsat-aquitaine.fr)

Le service tarification – compte ENTREPRISE : [tarification.at@carsat-aquitaine.fr](mailto:tarification.at@carsat-aquitaine.fr)



# RETROUVEZ LA CARSAT ET SES PARTENAIRES



SERVICE RETRAITE



SERVICE SOCIAL



PREVENTION - TARIFICATION

DOCUMENTATION –  
EFFET PREVENTION





**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Aquitaine

# VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE



Merci pour votre participation

